

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2,50 francs. Abonnement annuel: 65 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

L'Etat sans maître

Selon M. Broulis¹, les efforts du Conseil d'Etat pour équilibrer les finances cantonales porteront leurs fruits si le peuple accepte les quatre augmentations d'impôts le 17 avril. Deux tiers d'économies, un tiers de recettes supplémentaires: on ne peut couper davantage, estime-t-il, sans porter un coup inacceptable aux prestations fournies par l'Etat, notamment dans les domaines de la santé, de l'école, de l'action sociale et de la sécurité.

Répondant implicitement à certaines critiques, M. Broulis affirme que les personnes du terrain, enseignants, infirmières, travailleurs sociaux, policiers, ne sont pas seules touchées par les mesures d'économie. L'Etat a réduit le train de vie de l'administration centrale. Il économise sur l'entretien des routes, sur les transports, sur l'Eglise.

De plus, estime M. Broulis, ces augmentations sont «ciblées et modérées». On pourrait lui rétorquer qu'elles aggravent encore une fiscalité qui, elle, n'est pas modérée. Mais, nous en convenons, on ne peut prétendre que ces mesures seraient absolument insupportables pour le citoyen. Si réellement les quarante-cinq millions de recettes supplémentaires

qu'elles devraient lui rapporter² permettraient de sortir le pays de la dèche, nous les soutiendrions.

La réalité, c'est que nous n'y croyons pas. La méfiance que nous éprouvons est trop grande. Sans même parler du luxe incroyable des constructions et réalisations officielles, sans même évoquer les multiples baronnies bureaucratiques qui, du bureau de l'égalité au service des sports, multiplient les opérations de prestige destinées à justifier leur existence, nous constatons que la mécanique est devenue folle.

Le Département de la Formation et de la Jeunesse nous en fournit un parfait exemple. La HEP, réalisée entièrement – et dans quelle hâte insensée! – sous la responsabilité de M^{me} Lyon, est un échec hallucinant... qu'on n'a accepté de reconnaître que parce que la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique lui a refusé la légitimation fédérale. On a donc décidé de faire une HEP 2... mais sous la conduite des mêmes bousilleurs qui avaient conçu et réalisé la première mouture! PECARO, l'énorme «Plan d'étude cadre romand», sommet de technocratie bâclé, a fusionné sans problème avec les organigrammes du

DFJ. Et l'on nous annonce une nouvelle réforme lourde pour ces prochains mois: tous les établissements scolaires vaudois devront désormais proposer les trois voies. Il s'ensuivra des remaniements de toutes sortes, des déplacements d'enseignants, des constructions nouvelles, sans parler des problèmes imprévus qui surgissent toujours lors des grandes réformes. En parallèle, enfin, on commence à préparer la population à l'idée d'une filière unique pour toute la scolarité obligatoire. A chaque fois, ce sont des dépenses et des promesses de dépenses colossales qui ne relèvent ni du fonctionnement ni de l'investissement. Juste un gaspillage irresponsable des deniers publics!

Rien de cela n'est remis en question, ni même mentionné. M^{me} Lyon écoute, parle et argumente raisonnablement, nous pouvons en témoigner, mais sur la base d'une prémisse fautive qui veut que l'évolution de l'école aille de soi et échappe absolument à toute forme de critique.

Dans ce même numéro, l'article de M. Cossy consacré à l'Office des Ecoles en santé vient à l'appui de ce que nous écrivons. C'est le premier d'une série consacrée aux prestations inutiles de

l'Etat. Celles-ci ne se limitent pas, on le verra, au Département de la Formation et de la Jeunesse.

La locomotive de l'Etat fonce dans tous les sens, au gré successif des modes pédagogiques, écologiques, managériales, informatiques issues de la courte et changeante science des spécialistes. Le Gouvernement se contente de mettre de plus en plus de charbon – le nôtre! – dans la mécanique. Il ne met en question ni la vitesse, ni la direction – ou l'absence de direction –, ni la consommation.

Si l'Etat reçoit quarante-cinq millions de plus, cela ne servira qu'à financer de nouvelles toquades réformatrices et de nouvelles interventions dans mille et un domaines qui ne sont pas les siens. Surtout, cela retardera encore la reprise en main politique de l'administration, de ses chefs et sous-chefs, de ses experts et de ses idéologues. Pour l'heure, l'intérêt à long terme du Canton impose que nous votions non à toute nouvelle ponction fiscale.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ «Un canton sans planche à billets», 24 heures des 5 et 6 février.

² Elles rapporteraient en outre treize millions aux communes.

Un fédéralisme alimentaire?

Le temps est à la réduction, voire à la suppression des subventions à tous les étages: assainissement des finances publiques oblige. Dans cette petite guerre, qui oppose notamment Confédération et cantons, ces derniers se défendent bien, se concertent pour mieux résister, et l'on voit volontiers dans cette opposition aux coupes dans les subsides un signe réjouissant de renouveau fédéraliste. (On ne songe pas ici au problème de l'or de la BNS, soumis à des règles particulières). Peut-on vraiment s'en réjouir sans réserve?

Beaucoup d'entreprises – au sens le plus large, à but lucratif ou social – sont nées au cours des années sans aide extérieure, modestement avec les seuls moyens du bord. Puis est venue l'étape du subventionnement, qui a permis de progresser et de vivre moins chichement... jusqu'au jour où surgit la menace de réduction ou de suppression. C'est alors le drame, la révision douloureuse du train de vie habituel et de son relatif confort: fini le beau temps où l'argent arrivait sans histoire et sans retard! Ce qu'on faisait au départ avec peu, ce qu'on avait pris l'habitude de faire mieux avec plus, il fallait maintenant le faire aussi bien avec moins!

Ces gémissements, on les entend aujourd'hui de toutes parts, plus ou

moins bruyants, plus ou moins justifiés; nous ne jugeons pas. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les réactions des cantons, dont la position est très particulière, face aux services fédéraux. On n'est pas ici en présence de partenaires sur pied d'égalité, tels des syndicats ouvriers et patronaux négociant le partage des fruits de l'entreprise. Entre Confédération et cantons, l'enjeu est autre: toute prestation de la caisse fédérale s'accompagne d'une dépendance accrue des cantons, autrement dit d'une diminution de liberté; or cette diminution ne se mesure pas en millions!

C'est ainsi que, sous couleur de résistance fédéraliste, la concentration des efforts cantonaux sur le seul terrain des chiffres produit cet effet pervers de diminuer la liberté des bénéficiaires; le fédéralisme devient une politique essentiellement alimentaire. Nous ne prétendons évidemment pas qu'il faut cesser le combat des chiffres: les choses – et les lois – étant ce qu'elles sont, on ne peut pas tout

chambarder d'un jour à l'autre, et on doit reconnaître que le programme dit de péréquation a quelque peu limité les dégâts. Ce qui compte désormais, c'est l'esprit des négociations dans une perspective à long terme. Ce que les cantons doivent défendre avec obstination, et au besoin reconquérir, c'est leur liberté, à commencer par la compétence exclusive de lever l'impôt direct. Faut-il le répéter? L'abolition de l'IFD ne se fera pas sans peine, à commencer par la révision des barèmes cantonaux de manière à rendre l'opération équitable – voire avantageuse? on peut rêver! – pour toutes les catégories de contribuables. Or le temps passe, et à la longue la concurrence irrationnelle et coûteuse de deux autorités sur une même matière fiscale pourrait bien conduire à la défaite de l'une ou de l'autre. Mais ce jour-là il sera trop tard pour se plaindre que le choix final ne soit pas le nôtre. C'est aujourd'hui qu'il faut – tout en bataillant sur les chiffres en attendant mieux – poursuivre la lutte

sur le terrain des principes: la liberté du contribuable passe par la soumission au seul fisc cantonal. Si le fédéralisme, par l'insistance des cantons à tendre la main, devient purement alimentaire, les jours d'un fédéralisme de liberté sont comptés.

PHILIBERT MURET

SOMMAIRE

Robert Mermoud ou l'enracinement	2
Hommage à celui qui fut un véritable barde du Pays de Vaud.	
Garder le cap – Le Goût du Bien commun	3
Le bien de la communauté, de la nation, doit être le but principal de l'Etat et de la politique. Tel est le thème du dernier Cahier de la Renaissance vaudoise.	
Catalogue des prestations inutiles	4
L'Etat de Vaud dépense trop d'argent en tâches superflues et absurdes. Premier exemple: l'Office des Ecoles en santé.	

Séminaire de la Ligue Vaudoise

Le manque de place nous a contraint de repousser le compte rendu de la troisième soirée à la prochaine *Nation*.

(*réd.*)

Robert Mermoud ou l'enracinement

Une noble et haute figure nous a quittés. Celle d'un homme qui a marqué notre vie musicale d'une empreinte authentique, un homme qui laisse une trace féconde derrière lui.

Robert Mermoud aurait pu faire sienne cette parole d'Ernest Ansermet: «[...] C'est un privilège de consacrer sa vie à la musique; c'en est un autre de pouvoir l'accomplir dans son pays [...]», car tout dans sa vie procède de l'enracinement.

Il y a d'abord l'enracinement né des circonstances et du milieu familial, un enracinement non pas borné ou étouffant, mais voulu et accepté comme un privilège, parce que garant de fidélité et générateur de force et de vie. Notre époque est folle, qui oublie ce que des millénaires de civilisation paysanne nous ont apporté. Le chemin de vie de Robert Mermoud est significatif à cet égard. Paysan par ses origines, il l'est resté, quelque part au fond de lui-même. Une partie de sa vie s'est déroulée certes sur les bords du Léman, à deux pas des vignes du château du Châtelard, mais il a retrouvé plus tard son village natal et les terres à blé de ses ancêtres. Et c'est là qu'il repose désormais.

Si le besoin d'enracinement est l'une des caractéristiques et l'une des raisons de la forte personnalité de Robert Mermoud, il est aussi riche des conséquences les plus diverses. En particulier celle qui conditionne la relation profonde et personnelle de l'homme avec le plus profond de son être: la musique.

Dès son entrée à l'École Normale, comme un André Charlet, un Jacques Pache, un Eric Tappy, un Marcello Viotti et tant d'autres, Robert Mermoud se trouve immergé dans un cou-

rant d'une ampleur musicale et (pourquoi ne pas le dire?) civilisatrice exceptionnelle, celui du chant choral, né d'une longue tradition venue d'Allemagne et plus loin encore, de la Réforme. Ce qu'a si bien mis en évidence le musicographe belge Harry Halbreich lorsqu'il a dit: «*La Suisse romande est comparable à la Bohême et à la Moravie (qui sont les berceaux de la musique occidentale) pour l'intensité de sa vie musicale, et cela pour deux raisons: le chant d'église et le travail des Ecoles normales.*»

Ce courant qui a imprégné et qui imprègne encore notre vie culturelle, Robert Mermoud y trouve le fondement de son art; sur lui, il construit sa personnalité et lorsque le moment viendra de prendre la plume, ce langage sera son langage. Une telle relation lui vaut, dès ses débuts, d'éviter les modes passagères, car elles lui seraient inutiles; il peut rester fidèle à lui-même, avec fermeté, avec constance, avec courage même, puisque son modèle est en lui. Ce courage, il le manifeste d'emblée, en ne suivant pas la filière (parfois confortable...) d'un conservatoire, mais en déterminant lui-même le cours de ses études et le choix de ses maîtres. Un choix, une forme de sagesse qu'il est bon d'observer, au soir d'une si longue vie, pour saluer la cohérence des événements marquants qui la jalonnent, comme si un sens caché en avait déterminé l'ordonnance, fruits d'une série de rencontres ou de déterminations (souvent inconscientes). Ainsi se trouvent finalement réunis les éléments constitutifs de l'être tout entier.

L'enracinement a enfin une autre vertu: celle du sens du service et de

l'engagement envers la communauté, doublé du besoin de transmettre un héritage. Nombreux sont ceux – chanteurs, musiciens, collègues, amis – à avoir ainsi beaucoup reçu de Robert Mermoud, dont la générosité était portée au partage, comme le montrent les étapes principales de cette existence si remplie où pédagogie et musique sont intimement liées.

N'a-t-il pas été successivement instituteur, maître de musique, professeur à l'École Normale puis au Conservatoire et à l'Institut de Ribaupierre, et n'a-t-il pas dirigé des chœurs à Yverdon, à Chailly-sur-Clarens, au Brasso, à La Tour-de-Peilz, à Montreux, à Lausanne et enfin au Théâtre du Jorat? Sans compter les responsabilités assumées, fort diverses, à la présidence des commissions de musique des sociétés de chant cantonale et fédérale, ou encore celles, proches de la jeunesse, des commissions de rédaction des deux volumes d'*La Découverte de la Musique* et de *Chanson vole...*

Le complément quasi obligé à cette activité, c'est l'écriture. Très tôt, Robert Mermoud a trouvé dans la composition un libre champ d'expression sans doute nécessaire à son équilibre intérieur, donnant ainsi naissance à une production abondante, à la fois originale, personnelle, proche de l'âme de ce pays et proche de ceux à qui elle s'adresse. C'est ici que sa longue collaboration au Théâtre du Jorat, intervenue dans la dernière partie de sa vie, prend l'allure d'une sorte de couronnement. Héritier de la tradition des Doret et des Morax, Robert Mermoud se sent à l'aise dans ce milieu. Son sens de la fresque, son style direct, parfois dru, sa puissance

d'évocation s'allie au verbe et à une écriture sans fioriture, fortement charpentée, sans exclure ni la délicatesse, ni l'émotion. L'œuvre de Robert Mermoud est ainsi le fidèle reflet de l'homme, pleine de santé, forte et directe, avec une certaine gravité innée et un secret penchant pour l'intériorité. En quoi il est encore le fils de cette terre.

Mais n'oublions pas l'homme des grands espaces, et pour cela, évoquons la soirée du 11 mai 1952, dans la salle du Pavillon, à Montreux. L'Orchestre de la Suisse Romande, plus de cent chanteurs des Chœurs de Chailly-sur-Clarens s'apprentent à donner le *Requiem* de Brahms. Robert Mermoud est au pupitre. Il a quarante ans. Meneur d'hommes, sa chaleur humaine et son don de communication font merveille. De plus, il est animé d'une ardeur et d'une foi qui transportent les montagnes. S'il exige une concentration totale, c'est dans la joie, celle de vivre des moments exceptionnels, où chacun est conscient d'un tel privilège. Sa haute vision de l'œuvre, sa maîtrise, sa force intérieure font merveille, si bien qu'une fois de plus, le miracle de la musique opère.

Le génie de Brahms réunit tous les participants à ce concert mémorable, auditeurs et exécutants, en une fervente communion et dans un vibrant élan de reconnaissance envers Robert Mermoud. Ce soir-là, il a ouvert des portes que rien ne pourra plus refermer. C'est le même sentiment de profonde gratitude qu'éprouvent aujourd'hui des centaines d'hommes et de femmes de ce pays à l'égard de celui qui en fut un véritable barde.

JEAN-JACQUES RAPIN

La salle d'attente, un roman de Marie-Jeanne Urech

Par une nuit froide de novembre, Lucille échoue dans la salle d'attente vétuste d'une gare abandonnée... Ainsi débute l'étrange conte que Marie-Jeanne Urech a récemment publié aux Editions de l'Aire. Sur ses traces, le lecteur bascule dans un monde de fiction, un village imprécis où se côtoient des personnages absurdes et inquiétants.

Les bus pour l'Aspartam étant en grève, Lucille se rend dans la bourgade voisine pour y passer la nuit. Accueillie au sein d'une famille de croque-mort, la jeune fille se retrouve insensiblement engluée dans ce village bizarre où chaque habitant semble remplir une fonction spécifique et immuable. Des vieillards décrépits soutiennent des pancartes ou des enseignes lumineuses et succombent parfois à l'abus de chocolat. La population se désole de voir la qualité du porc se dégrader au fur et à mesure que la pilosité de ces animaux se développe.

Au fil des jours, le voyage vers l'Aspartam devient pour Lucille un

but abstrait. Elle se mêle progressivement aux villageois, découvre leurs pitoyables secrets, leurs manies étranges, leurs lois absurdes jusqu'à devenir elle-même un membre de cette communauté. La mort y est banale. La pluie, le chocolat et les bas morceaux de porc forment les seuls sujets d'intérêt à l'horizon des villageois. Même leurs rêves dérisoires se révèlent frelatés. Dans un dernier sursaut, Lucille trouvera le moyen ultime d'échapper à cet univers désespérant.

L'écriture de Marie-Jeanne Urech est précise et élaborée. Pour dérouter ses lecteurs, elle se plaît à distordre subtilement certains mots, ce qui accentue le trouble qui se dégage du roman. Le monde qu'elle imagine ressemble à un cauchemar poisseux, hors

du temps et de l'espace, traversé de superstitions, de jalousie et de fausseté. Le malaise y est lancinant même si l'extravagance de certaines scènes ne manque pas de drôlerie. La vieillesse, la maladie et la mort sont des sujets qui semblent préoccuper l'auteur. Que ce soit par l'activité du croque-mort, les mauvais traitements que les villageois infligent à leurs vieillards ou les décès provoqués par le chocolat, la mort revient comme un thème récurrent. Face à elle, les villageois n'opposent que des rites dérisoires et vains. On l'aura compris, *La salle d'attente* n'est pas particulièrement un récit traversé d'optimisme. Néanmoins, l'expression y est de qualité, l'intrigue conduite adroitement et la fiction bâtie avec suffisamment

d'habileté pour retenir toute l'attention du lecteur.

Marie-Jeanne Urech est née le 4 juin 1976 à Lausanne. Elle déploie son activité artistique dans l'écriture et la création cinématographique. Elle a obtenu en 1998 une licence en sciences sociales à l'Université de Lausanne, puis un diplôme de réalisatrice à la London Film School en 2001. En 2002, elle remporte le Prix du public au festival DokumentART à Neubrandenburg pour son film *Sorry, no vacances*. En 2003, Marie-Jeanne Urech a publié un premier recueil de nouvelles intitulé *Foissonnement dans l'air* avant de poursuivre en novembre 2004 avec *La salle d'attente*.

VINCENT HORT

L'initiative de luxe

autant de promesses de vote, il s'en faut. Le référendum artisanal demande plus de peine et moins d'argent. Ces signatures ont plus de poids dans la perspective de la votation future, dans la mesure où il y a une rencontre personnelle, où il faut se fendre d'un petit discours fondé sur la raison ou l'émotion ou les deux.

L'un de nos membres, très respectueux des formes, vrai Vaudois ne détestant rien tant que se jeter à la tête des passants, vient de créer une troisième sorte de référendum. C'est le référendum (ou l'initiative) de luxe. Sommé de livrer un certain nombre de signatures, il a pris son téléphone et demandé autant

de rendez-vous. Pour chacun d'eux, il s'est déplacé. A chaque fois, on l'a fait entrer et asseoir, il a accepté, selon l'heure, une tasse ou un verre. Puis, après les détours discursifs qu'impose la civilité puérile et honnête, il a expliqué en long et en large l'objet de sa visite avant de recevoir, juste prix de son effort inédit, le précieux griffonnage, parfois même doublé de celui du conjoint.

Les signatures obtenues par cette voie sont autant de promesses de votes, et de bons votes. Elles donnent son sens le plus complet à l'exercice de la démocratie directe.

D.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
Imprimerie Beck, Lausanne

Garder le cap

«Le Goût du Bien commun»

L'action politique que n'éclaire aucun principe est aveugle; les principes politiques qu'aucune expérience ne vient nourrir ni corroborer sont vides. Cette paraphrase d'un philosophe célèbre résumerait assez bien le dernier ouvrage de M. Olivier Delacrétaz, président de la Ligue vaudoise.

M. Delacrétaz n'a jamais détenu une parcelle de pouvoir politique; il ne s'est jamais présenté à une élection: les esprits superficiels concluraient que ne faisant pas dans la «politique active», il ne sait pas de quoi il parle. Pourtant, il y a d'autres façons d'agir que de participer à des joutes électorales. Passer près de trente ans à mener des campagnes avec les moyens de la démocratie directe, rédiger des centaines d'éditoriaux et d'articles, diriger des camps de formation politique, s'entretenir avec des personnes de tous âges à propos du Pays de Vaud, cela autorise à dire un mot du bien commun.

Le sujet du 143^e Cahier de la Renaissance vaudoise est en effet le bien commun, qui demeure la finalité de la politique, même aux yeux de milieux très éloignés de la Ligue vaudoise. Notre calamiteuse nouvelle Constitution elle-même se rachète partiellement en affirmant à l'article 6: «L'Etat a pour but le bien commun et la cohésion cantonale».

Communautés

Le bien commun renvoie à la notion de communauté. Dans la première partie de son livre, M. Delacrétaz s'emploie à recenser et décrire les diverses communautés. Les individus ne se suffisent pas à eux-mêmes. Ils doivent se rassembler pour survivre et satisfaire de multiples besoins. Comme ils ne sont pas des animaux guidés par un instinct sûr, ils dépendent de la transmission de génération en génération d'expériences accumulées au cours de l'histoire. Même ceux qui choisissent la solitude profitent des bienfaits de la civilisation commune. Ils sont tous nés dans une famille, communauté de base. Ils appartiennent à une nation, communauté de faite. Ils bénéficient des services des communautés intermédiaires, entreprises, syndicats, paroisses, etc. On a beau refuser les communautés, on en invente de fausses tant on en a besoin; la «communauté noire», la «communauté gay», «les femmes», «les jeunes»...

Toute vraie communauté organise la multiplicité des individus. Elle est hiérarchisée et pourvue d'une autorité dont la mission est de préserver l'unité de la communauté, de la conserver dans la durée, de la défendre, de la représenter, de transmettre ses mœurs et ses usages. Quand l'autorité fait son travail, elle inspire confiance et dispose d'une certaine légitimité. Pour pallier les inévitables faiblesses des chefs, les communautés sont charpentées par des institutions. Ainsi la nation se constitue en Etat.

Ayant décrit les communautés, M. Delacrétaz tente une première approche du bien commun. C'est une synthèse, et non pas l'addition des bonheurs individuels de Pierre, Jacques ou Jean. Le bien commun vaut plus que les biens qu'il compose. Il est plus difficile à réaliser et exige de

l'autorité, un esprit d'invention; il est toujours à revivifier et à rafraîchir.

L'individu dans la communauté

Seul l'individu est éminemment réel, un tout substantiel, tandis que la communauté a une réalité seconde. Elle est un tout accidentel où convergent les volontés individuelles.

Dans la société d'aujourd'hui, on croit valoriser l'individu en l'opposant au groupe. On s'imagine que les communautés sont des prisons et que leur décrépitude, voire leur destruction, permettra une émancipation plus poussée des individus. En réalité, individu et groupe sont nécessaires l'un à l'autre. La communauté a besoin de personnes actives qui œuvrent à la réalisation de sa fin et les personnes ont besoin de la communauté pour être pleinement elles-mêmes. M. Delacrétaz prend l'exemple de l'orchestre. Les musiciens sont sans doute compétents mais rares sont ceux qui ont l'étoffe de solistes. Leur talent ne s'exprime vraiment que lorsqu'ils jouent ensemble sous l'autorité d'un chef qui les met en valeur. Il va sans dire qu'en contrepartie, le chef privé de ses musiciens ne sert plus à rien.

M. Delacrétaz démontre que les «immortels principes» (liberté, égalité, fraternité) n'ont de sens que concrétisés dans une nation. La liberté de l'individu y trouve un contenu et une limite, orientée qu'elle est par le bien commun national auquel elle concourt. Les personnes, inégales par nature, accèdent à une forme d'égalité proportionnelle grâce aux services indispensables qu'elles rendent, chacune à son niveau et conformément à son statut. Il en résulte une fraternité limitée mais réelle alors que la citoyenneté «mondiale» est illimitée et virtuelle. La communauté nationale est d'ailleurs ouverte, contrairement aux groupes définis par des considérations biologiques. Grâce aux naturalisations, elle se renouvelle et se renforce.

Cette analyse permet à M. Delacrétaz de préciser la notion de bien commun. Celui-ci est l'œuvre de l'autorité, il oriente les volontés individuelles, donne un sens aux inégalités et engendre une fraternité concrète.

Les communautés entre elles

La troisième et dernière partie de l'ouvrage est consacrée aux relations qu'entretiennent les communautés.

Les communautés sont autonomes. Ce n'est pas la taille qui détermine leur importance, mais la finalité que leur impose leur nature. La famille a par exemple une finalité propre irréductible à celle de l'Etat. L'Etat n'a pas à se substituer au chef de famille à moins que le comportement de celui-ci ne trouble l'ordre public dont l'Etat est responsable. Si l'Etat intervient dans une communauté, son intervention doit être proportionnée au désordre causé, de courte durée, et viser à ce que l'autonomie de la communauté sous tutelle soit rétablie. L'Etat interventionniste affaiblit les communautés mais aussi lui-même car mille soucis accessoires l'empêchent d'assumer comme il faut ses tâches spécifiques.

Les communautés s'organisent entre elles selon le principe de la subsidiarité bien comprise. L'exemple des

cantons suisses est parlant. Ils sont autonomes et souverains. Pour conserver leur autonomie, ils délèguent une partie de leur souveraineté, autrement dit de leur indépendance, à la Confédération. La Confédération joue à leur égard le rôle de communauté intermédiaire, elle leur rend des services. Plus grande et plus peuplée que chaque canton pris isolément, elle n'intervient pourtant qu'en appui. Sa densité communautaire est moins grande que celle des cantons.

La subsidiarité est aujourd'hui entendue dans un tout autre sens, comme un véritable droit d'ingérence. L'autorité de la communauté la plus grande est réputée la plus compétente et la plus intelligente, ses fonctionnaires ne peuvent être que parfaitement efficaces. L'autorité «supérieure» planifie tout dans les détails et les communautés «inférieures», dont l'autonomie devient illusoire, n'ont qu'à exécuter les ordres. L'union européenne et l'éventuel futur Etat mondial sont pensés sur ce modèle univoque. On imagine que celui qui peut le plus peut le mieux.

Un Etat mondial peut-il exister? Sur le plan du raisonnement, rien ne s'y oppose *a priori*. On peut envisager une autorité mondiale cherchant le bien commun de la Terre. Il n'y a cependant aucune raison de croire que l'Etat mondial serait qualitativement plus universel que la multiplicité des nations actuelles, au contraire. A cause de sa taille gigantesque, il serait difficile à gouverner, surtout sur le mode de la subsidiarité-ingérence. L'appareil policier et administratif chargé de surveiller l'exécution des géniales directives d'en haut serait monstrueux, capable d'une oppression inouïe. Comme toute réalisation humaine, l'Etat mondial serait promis au déclin et à la mort, sans recours extérieur possible.

L'universel s'incarne en fait dans les nations. Une certaine multiplicité conflictuelle est nécessaire à la survie de l'humanité. La recherche de l'unité parfaite, projet de l'orgueil humain, ne peut mener qu'à la barbarie. Une perte de souveraineté empêche la nation d'accéder à la plénitude et cette diminution ne signifie pas un renforcement proportionnel de l'humanité.

Qu'en est-il alors de l'Eglise, communauté naturelle et surnaturelle, dont la destination universelle ne peut être niée, et de son rapport aux nations?

Olivier Delacrétaz rappelle la doctrine du pape Gélase (V^e siècle), celle des autorités croisées. Dans le domaine supérieur, le spirituel, l'Eglise s'impose à l'Etat. Dans le domaine inférieur, le temporel, l'Etat est au-dessus de l'Eglise. L'Eglise est supérieure dans le supérieur et inférieure dans l'inférieur. Cette doctrine limite l'influence de l'Etat et l'empêche de s'emparer des âmes; elle rappelle à l'Eglise sa mission spirituelle et l'éloigne des tentations du pouvoir temporel.

Cet équilibre subtil, difficile à atteindre, a été vite rompu. L'Eglise a souvent voulu s'arroger un pouvoir temporel et l'Etat, devenu totalitaire, a voulu capturer les âmes. La chrétienté a semblé triompher puis la démocratie a phagocyté l'Eglise. Un retour à la chrétienté ne peut être envisagé que sur des bases reconstruites: il faut restaurer l'autonomie du spirituel et la foi sans recours à la force, mais comme le

dit l'auteur: «La chrétienté n'est pas le Christ. Que l'homme occidental ne s'enfle pas d'orgueil au point d'imaginer qu'il entraîne Dieu lui-même dans sa décadence!» (p. 144)

«Le bien commun est universel en puissance, national en acte (...). Il n'y a pas de bien commun terrestre supérieur à l'intérêt national». Voilà ce que conclut l'auteur au terme de la troisième partie (p. 153). Le bien commun combine plusieurs mouvements: un mouvement ascendant par lequel l'autorité oriente les volontés vers la réalisation du bien commun; un mouvement descendant par lequel celui-ci rejaillit sur les individus et les enrichit; un mouvement circulaire qui fait communiquer les communautés entre elles. «Ces mouvements sont la vie et l'ordre de l'univers».

M. Delacrétaz a cherché à réconcilier des positions divergentes et à intégrer à une vision d'ensemble des principes – en particulier l'égalité – pour lesquels on peut ressentir de l'aversion. On pourrait qualifier ce projet d'optimiste, voire d'idyllique. Ce reproche serait injuste. Il n'y a pas dans le livre d'allusion à quelque réconciliation générale qui préluderait à la fin de l'histoire dans un monde enfin pacifié. M. Delacrétaz sait que ce genre de paix ne peut-être désirée dans ce monde. Le bien commun étant mouvement, il implique des conflits et n'a rien à voir avec une stabilité mortifère. M. Delacrétaz ne nous vend pas un catalogue de «valeurs» qu'il suffirait de «partager» pour atteindre la sérénité, ni des règles dont il suffirait de déduire des comportements corrects menant tout droit à l'harmonie. L'auteur a bien trop l'intuition du mal et de la fragilité des plus belles réussites humaines pour nous servir ces fadaïses. Il n'est cependant pas découragé.

L'idéologie du Progrès a certes beaucoup détruit, dans notre pays aussi. Elle a beaucoup promis et pas tenu, sauf une abondance cher payée, mais la beauté subsiste, les familles se maintiennent, des entreprises se créent, l'ordre se refait continuellement. La *Ligue vaudoise*, qui n'est pas seule à lutter pour le bien commun vaudois, a encore beaucoup à sauver et surtout à inventer: «Tout acte qui réunit les personnes et les conduit en direction d'un bien commun est une promesse d'avenir. Plus, il porte d'ores et déjà ses fruits par le seul fait qu'il est accompli et qu'il est juste. L'effort pour le bien commun fait partie du bien commun» (p. 161).

Selon Olivier Delacrétaz, le bien commun a un goût. Son livre aussi a du goût, une saveur originale née d'un surprenant mélange d'expérience et de contemplation. Les enseignements tirés de plus de trente ans de combats constituent ce qu'il faut bien appeler une petite somme, éclairée par un minimum de philosophie et de théologie, qui fournira un point d'appui sûr à ceux qui aiment savoir pourquoi ils se battent.

Ils verront que sur le navire, le capitaine garde le cap.

JACQUES PERRIN

Catalogue des prestations inutiles (I)

Certains lecteurs connaissent probablement le *Catalogue des objets introuvables*, opuscule regroupant une liste d'articles conceptuels aussi absurdes que la table aux pieds groupés sous un seul coin pour ne pas se taper les genoux, le fusil à kangourou au canon à la forme ondulée, ou la cafetière pour masochiste, dont le goulot est exactement au-dessus de l'anse. Nous proposons, dans ces prochains numéros, de livrer un catalogue tout aussi absurde en vous présentant quelques-unes des prestations étonnantes, parfois utiles, mais surtout coûteuses, découvertes sur le site *internet* de l'Etat de Vaud.

A cheval entre le Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) et le Département de la Santé et de l'action sociale (DSAS), l'Office des Ecoles en santé (ODES) chapeaute d'une part les infirmières et médecins scolaires, d'autre part les divers médiateurs et psycho-pédagogues actifs dans le domaine scolaire. Il collabore en outre avec l'Organisme médico-social vaudois. Les compétences de l'ODES sont arrêtées dans le *Règlement sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire* adopté le 5 novembre 2003 par le Conseil d'Etat.

La liste des mesures de santé scolaire impose sept activités aux écoles privées, et davantage encore aux écoles publiques, pour couvrir les besoins de base dans ce domaine. A l'heure où chaque enfant de ce Pays est obligatoirement assuré contre la maladie et où un service destiné aux urgences sanitaires couvre l'entier du territoire, l'utilité de certaines de ces prestations est même discutable: vaccinations, dépistages, premiers secours. Quant à l'éducation sexuelle, la télévision force les parents à s'en charger bien avant que l'ODES n'intervienne dans les classes.

L'énoncé des trois dernières activités obligatoires de santé scolaire¹ fait cependant craindre le pire. On n'est donc pas surpris d'apprendre que, pour l'ODES, la santé se définit «comme une ressource au service du bien-être individuel ou collectif, un essai d'équilibre de sa vie quotidienne avec son environnement», ou encore comme «la capacité d'un individu ou d'un groupe à réaliser ses aspirations, à changer ou à s'adapter à son environnement, comme ressource pour la vie quotidienne, avec accent porté sur les compétences sociales et personnelles aussi bien que physiques».

Avec cette définition de la santé, les prérogatives de l'ODES peuvent déboucher sur tout et n'importe quoi. La responsabilité des parents, pourtant primordiale dans le suivi des enfants, en devient même secondaire: à titre d'exemple, l'infirmière scolaire se voit dotée de la mission d'«assurer le lien entre les parents et l'école lors de questions bio-psychosociales et culturelles» (*Description de fonction de l'infirmière scolaire en santé communautaire*).

Le coup de grâce est asséné avec la charte d'Ottawa de 1986, sur laquelle s'appuie la méthodologie de promotion de la santé de l'ODES: il faut développer le concept de santé communautaire en inversant l'approche diagnostique. Il ne s'agit plus pour les intervenants en santé d'offrir des prestations médicales ou psycho-sociales lorsqu'ils en analysent le besoin; il faut attendre que ces besoins de santé s'expriment dans le milieu scolaire avant de définir des mesures avec les concernés. Or, une telle mécanique ne peut qu'appeler la surenchère, car le demandeur désire toujours le meilleur service du fournisseur.

La création du GRAFIC (acronyme du Groupe Ressources d'Accompagne-

ment de Formation en cas d'Incident Critique) est à ce titre exemplaire. Suite à quelques cas lourds intervenus dans le milieu scolaire (agression, mort violente, trafic de drogue...) quelques directeurs et conférences des maîtres ont exprimé leur désarroi pour gérer ce genre de situations. Mandat a donc été donné à l'ODES d'organiser une cellule de crise. On aurait pu se contenter de dresser une liste des réactions à adopter, accompagnée des coordonnées de quelques psychologues spécialisés dans l'aide aux victimes ou aux témoins. Le GRAFIC prône au contraire la formation de *tous* les intervenants en santé scolaire (sauf les parents) d'un établissement scolaire à la gestion des situations de crise. Le rapport d'activité 2002-2003 du GRAFIC parle de 142'000 francs dépensés pour assurer la formation de 32 établissements scolaires sur les 120 que compte le Canton, le tout pour traiter... 18 cas, d'ailleurs pas toujours critiques. Aux dernières nouvelles, les formations de base se poursuivent et seront relayées par des cours de rappel. Le GRAFIC se prépare donc un avenir radieux....

La mise en place de structures capables de s'auto-entretenir n'est pas spécifique au seul GRAFIC. La lecture du *Référentiel de compétences de l'infirmier-e de santé communautaire en milieu scolaire* donne une autre illustration de cette mécanique d'auto-allumage. Parmi les «compétences» énumérées dans les huit «fonctions» du référentiel, plus de la moitié ne concernent pas la santé en soi des enfants, mais décrivent des activités de représentation, de prospection et de promotion en faveur du *système* de santé scolaire.

L'ODES est à nos yeux une organisation exemplaire pour engendrer le gaspillage. Dépendant de deux départements, il échappe de fait au contrôle strict des deux. Ses buts sont si vagues que son champ d'intervention est quasiment illimité. Son approche conceptuelle et non factuelle des problèmes fait table rase des structures existantes. Enfin, la majeure partie de ses efforts se concentre sur la création et l'auto-entretien du nouveau concept, sa mission opérationnelle devenant subsidiaire.

Selon le *Règlement sur la santé scolaire* déjà cité, «les parents [...] sont les premiers responsables de la santé de leurs enfants». Si l'ODES désire avoir une approche réellement communautaire de la santé, elle devrait d'abord s'adresser à la famille, communauté par excellence, capable de prendre en charge la santé des enfants. Rappeler d'abord les parents à leur responsabilité dans ce domaine éviterait certainement à l'ODES de se perdre dans des activités qui, même si elles sont parfois utiles, font étalage d'un luxe choquant au vu de l'état des finances vaudoises.

CÉDRIC COSSY

¹ Ces trois activités sont (art. 12 du règlement cité):

- a) la mise en place, dès l'entrée à l'école, des mesures appropriées aux besoins de santé des élèves; une attention particulière est portée à l'intégration des enfants et des adolescents atteints de maladies chroniques;
- b) des entretiens et des conseils individuels ou collectifs au cours de la scolarité;
- [...]
- h) des actions de prévention et des projets de promotion de la santé.

Revue de presse

Enfin!

La Liberté du 8.02.2005 reproduit un article tiré de *La libre Belgique*. Sous le titre: «Il n'y a pas d'équipe en politique, c'est du pipeau», l'ex-ministre français de l'Education Nationale Luc Ferry s'exprime entre autres sur l'éducation et l'instruction des enfants:

[...] *L'éducation des enfants, c'est l'amour et la loi; c'est chrétien et juif. Ce qu'on a oublié, c'est à quel point il est difficile de faire passer la loi, c'est-à-dire l'autorité, quand on aime ses enfants dans une sentimentalité de plus en plus grande. Quand on voit à quel point les enfants ont du mal à apprendre à lire et à écrire, à apprendre la civilité...*

[...] *Pendant 30 ans, on s'est dit: il faut d'abord accrocher les élèves; et puis, ils travailleront. C'est une grande erreur. La vérité, c'est que quand on a travaillé beaucoup un sujet, il finit par vous intéresser. Seul le travail suscite l'intérêt et pas l'inverse. Quand on a eu la chance d'avoir un professeur qui vous a motivé pour faire un gros travail, souvent parce qu'il exerçait sur vous une très grande autorité, vous vous apercevez que cela vous reste toute la vie.*

Les thèses non-conformistes de M. Ferry ont suscité bien sûr l'opposition des conservateurs pédagogistes et de tous ceux qui s'accrochent aux situations acquises. Mais ces considérations pleines de bon sens commencent à prendre pied dans l'Ecole française. La Suisse romande, en matière de théories

scolaires, suit généralement la France avec 20 ans de retard. Il est donc encourageant de pouvoir espérer que les enfants des élèves d'aujourd'hui seront instruits selon les conceptions de M. Ferry et que les pontes du Département chargé de l'instruction parleront avec condescendance d'EVM: l'Ecole de papa et de grand-papa.

Il suffisait d'y penser

Le Nouvelliste du 9.02.2005 («Mozart et la zone»), sous la plume de M. Vincent Pellegrini, nous fait part d'une information aussi surprenante que réjouissante reprise du *Courrier international*. Nous espérons qu'elle est vraie. En effet, pour éloigner les bandes de jeunes paumés, loubards ou petits délinquants de certains lieux où ils aiment se retrouver, au grand dam des citoyens, on a trouvé un remède: la musique classique!

[...] *Ça marche de manière magique. Les bandes qui s'éclatent sur des musiques trépidantes, électriques, tapantes, métalliques ou pulsées, ne supportent en effet pas les cordes et les bois des ensembles de musique classique. Les mélodies de Mozart et de Haydn deviennent alors de vrais repoussoirs et même une torture pour ces jeunes oreilles totalement inhabituées à une musique raffinée... Six stations du métro londonien ont également été purgées de leurs vandales en crachant simplement de la «grande» musique. A la gare centrale de Copen-*

hague, les toxicomanes ont quasiment tous préféré abandonner à jamais les ascenseurs qu'ils squattaient. Là, on y est allé encore plus fort puisqu'on a diffusé non seulement de la musique classique, mais aussi des marches militaires... [...]

Laissons aux pédagogues, psychologues et sociologues le soin de tirer leurs conclusions de ces faits surprenants. Pour nous, nous nous bornerons à des suggestions d'ordre pratique: dans les lieux sordides et puant l'urine que sont devenus les escaliers qui mènent de la place Chauderon à la gare du LEB, la diffusion de la *Flûte enchantée* fera de ces endroits douteux des lieux enchanteurs. Il y a mieux: *La marche de Diesbach, Sac au dos!, Aux armes, Genève!* feront fuir les groupes inquiétants qui occupent les escaliers devant le Temple de Saint-Laurent. Pour la Municipalité de Lausanne, ça vaut la peine de tenter le coup.

La culture vaudoise a de l'avenir

Dans la rubrique: «Les épinglés» et sous le titre: «Prolo, la cheffe de service!» (*La Liberté* du 5.02.2005), M. Jérôme Cachin nous rapporte l'aventure surprenante qui s'est déroulée récemment au théâtre de *L'Arseenic* à Lausanne. Représentation étonnante:

[...] *La trame: dans un restaurant haut de gamme, les spectateurs sont les clients et les acteurs les servent dans une ambiance d'abord très quatre étoiles. Plat après plat, on*

comprend qu'un des serveurs se fait découper morceau par morceau pour entrer dans la composition des mets raffinés dont les spectateurs se régalaient. Choix théâtral: on entend les conversations des serveurs qui se plaignent de leurs conditions de travail. Au plus fort de la tension entre le maître d'hôtel et sa brigade, retentit alors le chant de «l'Internationale» que la sonorisation crache. Enhardie par cette pièce très participative, une spectatrice, seule, se lève de sa chaise, le point gauche fermement levé, pour chanter elle aussi le célèbre hymne révolutionnaire qu'elle semble connaître par cœur. Toute seule. Très seule. La spectatrice n'a pourtant rien d'une prolétaire, puisqu'il s'agit de la cheffe du Service des affaires culturelles du canton de Vaud, Brigitte Waridel. [...]

Nous en tirons des conclusions encourageantes: M^{me} Waridel est courageuse (chanter toute seule!); elle a bonne mémoire (pas de texte sous les yeux); elle a le sens musical (la musique de *L'Internationale*, c'est quand même bien mieux que le boumboum à la mode). Mais surtout elle suit la bonne ligne politique, celle qui va dans le sens de l'histoire (nous n'osons pas imaginer qu'elle ait chanté ça par dérision). La culture vaudoise est donc en de bonnes mains et connaîtra un «riant avenir», pardon, un «avenir radieux».

E. J.